

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DOCTISSIMO

(Euronext Paris)

Par courrier du 26 juin 2008, la société par actions simplifiée Lagardère Active Digital (1) (149, rue Anatole France, 92534 Levallois-Perret) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2008, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société DOCTISSIMO et détenir à cette date 4 324 019 actions DOCTISSIMO représentant autant de droits de vote, soit 97,59% du capital et 97,51% des droits de vote de cette société (2) (3).

Ce franchissement de seuils résulte de l'annulation, le 26 juin 2008, par le directoire de DOCTISSIMO de 410 709 actions autodétenues à cette date.

-
- (1) Contrôlée par la société en commandite par actions Lagardère.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 4 430 744 actions représentant 4 434 460 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (3) Par rapport à l'information figurant dans D&I 208C0988 du 23 mai 2008, ce chiffre prend en compte 2 851 actions DOCTISSIMO ayant fait l'objet d'un défaut de livraison lors des opérations de règlement-livraison de la garantie de cours initiée par Lagardère Active Digital et visant les actions DOCTISSIMO.